

❖ Appellations

- | | |
|---|--|
| ☐ Acconier / Acconière de l'armée | ☐ Ouvrier / Ouvrière docker |
| ☐ Arrimeur largueur / Arrimeuse largueuse de l'armée | ☐ Ouvrier portuaire calier / Ouvrière portuaire calière |
| ☐ Chef d'équipe de manutention portuaire | ☐ Ouvrier portuaire débardeur / Ouvrière portuaire débardeuse |
| ☐ Chef de quai manutention portuaire | ☐ Ouvrier portuaire grimpeur / Ouvrière portuaire grimpeuse |
| ☐ Commis / Commise de quai portuaire | ☐ Ouvrier portuaire saisisseur / Ouvrière portuaire saisisseuse |
| ☐ Élingueur / Élingueuse | ☐ Ouvrier portuaire signaleur / Ouvrière portuaire signaleuse |
| ☐ Empoteur/dépoteur / Empoteuse/dépoteuse | ☐ Pointeur / Pointeuse portuaire |
| ☐ Ouvrier / Ouvrière de manutention portuaire | |

❖ Définition

Réalise des opérations de manutention portuaire de transbordement de cargaison (vrac, hydrocarbures, marchandises, conteneurs, ...) à bord de bateaux (navire de mer, barge, ...) ou à quai (train, camion, ...), manuellement, ou à l'aide d'engins de manutention à conducteur autoporté (chariot élévateur, ...) ou de véhicules lourds (cavalier, remorque porte-conteneur, ...), selon la réglementation portuaire et les règles de sécurité.

Peut coordonner l'activité d'une équipe.

❖ Accès à l'emploi métier

Cet emploi/métier est accessible sans diplôme ni expérience professionnelle.

Les permis poids lourds C, C1, CE, C1E (précédemment C ou EC) peuvent être requis.

Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite en Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être demandé(s).

Une bonne condition physique est requise.

La pratique de l'anglais (vocabulaire technique) peut être demandée.

❖ Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'entreprises de manutention portuaires, de l'armée, en contact avec différents intervenants (portiqueurs, grutiers, ...).

Elle peut varier selon la constitution de l'équipe (travail au sol, à bord, en pontée, en cale, ...), le type de manutention (élingage, saisissage, dépotage/empotage, ...) ou les caractéristiques des opérations de transbordement (gabarit du navire, nature des marchandises, ...).

L'activité peut s'exercer en horaires décalés, les fins de semaine, jours fériés ou de nuit.

L'activité s'effectue sur zones portuaires (terminal portuaire, quai de port maritime ou fluvial, ...) et peut impliquer un travail en hauteur et le port répétitif de charges lourdes ou volumineuses.

Le port d'équipements de protection (casque, chaussures de sécurité, gants, ...) est requis.

❖ Compétences de base

Savoir-faire	Savoirs
☐ Sélectionner et positionner le matériel et les élingues, treuils, ... selon la nature de la cargaison ☐ Procéder à l'ouverture ou la fermeture des panneaux de cale ☐ Installer et vérifier les équipements d'accès aux bateaux (rampes, échelle de coupée et passerelle) ☐ Déposer une charge ☐ Enlever une charge ☐ Entretenir un poste de travail ☐ Entretenir des locaux ☐ Assurer une maintenance de premier niveau ☐ Entretenir des équipements	- R ☐ Interprétation de signaux - R ☐ Règles de sécurité liées aux produits dangereux - Rc ☐ Règles de sécurité portuaire - R ☐ Gestes et postures de manutention - R ☐ Organisation et fonctionnement de la zone portuaire (plan de circulation, zones de stockage, ...) - R ☐ Utilisation d'outils de radiocommunication - R ☐ Modalités de chargement/déchargement de marchandises - R ☐ Appréciation de charge - R ☐ Utilisation d'engins de manutention non motorisés (transpalette, diable, ...) ☐ Utilisation de matériel de levage ☐ Caractéristiques des engins de levage

❖ Compétences spécifiques

Savoir-faire	Savoirs
☐ Utiliser un engin nécessitant une habilitation	- R ☐ Gerbeurs à conducteur accompagnant (CACES R 485) - A partir du 01/01/2020 ☐ Gerbeurs à conducteur accompagnant (1,20 m < h < ou = à 2,50 m) (CACES R 485-1) - A partir du 01/01/2020 ☐ Gerbeurs à conducteur accompagnant (h > 2,50 m) (CACES R 485-2) - A partir du 01/01/2020 ☐ Transpalettes et préparateurs sans élévation du poste de conduite (h < ou = à 1,20 m) (CACES R 489-1A) - A partir du 01/01/2020 ☐ Chariots porteurs (capacité de charge < ou = à 2 tonnes) (CACES R 489-2A) - A partir du 01/01/2020 ☐ Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1.20 m) (CACES R 489-1B - A partir du 01/01/2020 ☐ Chariots tracteurs (capacité de traction < ou = à 25 tonnes)(CACES R 489-2B) - A partir du 01/01/2020 ☐ Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale < ou = à 6 tonnes) (CACES R 489-3) - A partir du 01/01/2020 ☐ Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes) (CACES R 489-4) - A partir du 01/01/2020 ☐ Chariots à mât rétractable (CACES R 489-5) - A partir du 01/01/2020 ☐ Chariots à poste de conduite éleuable (hauteur plancher > 1,20 m) (CACES R

❖ Compétences spécifiques

Savoir-faire		Savoirs
		489-6) - A partir du 01/01/2020 ☐ Conduite des chariots hors production des chariots à conducteur porté de toutes les catégories (CACES R 489-7) - A partir du 01/01/2020 ☐ Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO) ☐ Formation Continue Obligatoire (FCO) ☐ Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (CACES R 389-1) ☐ Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6 000 kg (CACES R 389-2) ☐ Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg (CACES R 389-3) ☐ Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6000 kg (CACES R 389-4) ☐ Chariots élévateurs à mât rétractable (CACES R 389-5) ☐ Déplacement, chargement, transfert de chariots sans activité de production (CACES R 389-6)
☐ Effectuer une navigation nécessitant le Certificat d'Initiation Nautique (CIN) ☐ Effectuer les manoeuvres d'accostage ou d'appareillage du bateau	R R	☐ Permis de conduire de moteur marin
☐ Déplacer des charges avec un engin	R	☐ Conduite d'un camion cabestan ☐ Conduite de chariot cavalier ☐ Conduite d'un chariot-élévateur frontal ☐ Conduite d'un chariot-élévateur latéral ☐ Utilisation d'une grue de navire ☐ Utilisation d'une remorque porte-conteneur ☐ Conduite d'un tracteur à sellette ☐ Réglementation liée à la conduite d'engins de manutention
☐ Réceptionner et contrôler des produits (quantité, conformité, avarie, marquage, ...) et transmettre un état des anomalies et incidents relevés au service concerné	Rc	☐ Bon de livraison
☐ Réaliser la maintenance de premier niveau des machines et équipements	R	☐ Procédures d'entretien d'engins de manutention
☐ Conditionner un produit	R	
☐ Réaliser une opération de sécurité	C	

❖ Compétences spécifiques

Savoir-faire	Savoirs
☐ Renseigner des supports de suivi d'activité	Ri
☐ Coordonner l'activité d'une équipe	Es

❖ Environnements de travail

Structures	Secteurs	Conditions
☐ Entreprise de levage, manutention ☐ Entreprise de transport maritime de marchandises ☐ Entreprise industrielle ☐ Entreprise publique/établissement public ☐ Site portuaire	☐ Armée	☐ En zone frigorifique

❖ Mobilité professionnelle

Emplois / Métiers proches

Fiche ROME	Fiches ROME proches
N3203 - Manutention portuaire ☐ Toutes les appellations	N1101 - Conduite d'engins de déplacement des charges ☐ Toutes les appellations
N3203 - Manutention portuaire ☐ Toutes les appellations	N1102 - Déménagement ☐ Toutes les appellations
N3203 - Manutention portuaire ☐ Toutes les appellations	N1103 - Magasinage et préparation de commandes ☐ Toutes les appellations
N3203 - Manutention portuaire ☐ Toutes les appellations	N1104 - Manoeuvre et conduite d'engins lourds de manutention ☐ Toutes les appellations

❖ Mobilité professionnelle

Emplois / Métiers proches

Fiche ROME	Fiches ROME proches
N3203 - Manutention portuaire Toutes les appellations	N1105 - Manutention manuelle de charges Toutes les appellations
N3203 - Manutention portuaire Toutes les appellations	N4101 - Conduite de transport de marchandises sur longue distance Toutes les appellations

Emplois / Métiers envisageables si évolution

Fiche ROME	Fiches ROME envisageables si évolution
N3203 - Manutention portuaire Toutes les appellations	I1601 - Installation et maintenance en nautisme Toutes les appellations
N3203 - Manutention portuaire Toutes les appellations	N1303 - Intervention technique d'exploitation logistique - Chef de quai réception/expédition